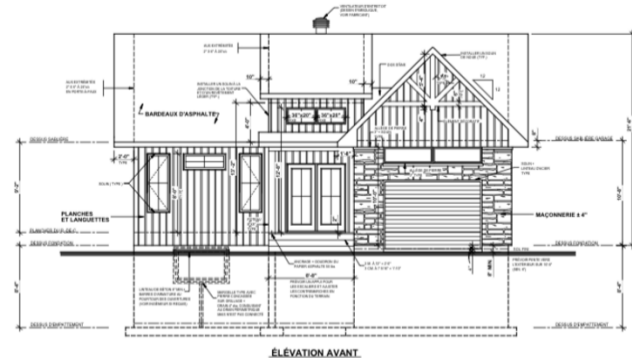
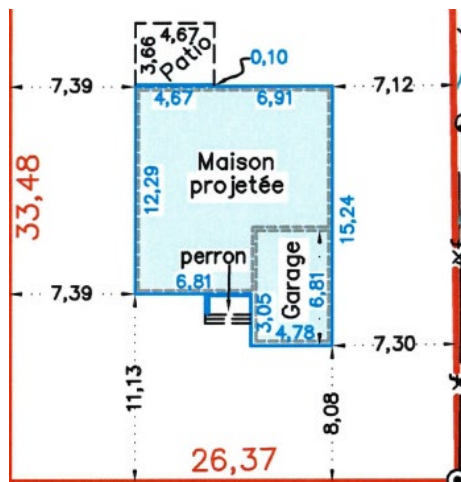


AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est par la présente donné, que le conseil de la Municipalité de Rivière-Ouelle, à sa séance ordinaire prévue pour le 2 juin 2026, statuera sur une demande de dérogation mineure pour le lot **5 238 912** du chemin de la Petite Anse, concernant le garage attenant d'une future construction résidentielle.

Le garage attenant ne respecterait pas les dispositions du règlement concernant les normes spécifiques aux bâtiments et constructions complémentaires à un usage d'habitation du règlement de zonage; un garage attenant est autorisé en cour latérale et arrière, ne dépassant pas la façade de la résidence. La demande de dérogation demandée est le dépassement de 3.05m.



Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

DONNÉ À RIVIÈRE-OUELLE, le 7 mai 2026.

Pascale Pelletier Ouellet
Directrice générale, greffière-trésorière